

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 4 janvier 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 7190/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du cercle mixte du 12e régiment de cuirassiers.

Du 5 décembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 7190/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du cercle mixte du 12e régiment de cuirassiers.

Du 5 décembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 5 6 7 A

Textes abrogés :

Arrêté n° 387/DEF/DCCAT/AG/AFCF/2 du 13 juin 1994 (BOC/PA N° 27 du 4 juillet 1994, p. 2729).
Arrêté n° 547 du 27 juillet 2004 (BOC, 2004, p. 4489 ; BOEM 707.2).
Arrêté n° 1367/DEF/SCA du 22 septembre 2010 (BOC N° 46 du 5 novembre 2010, texte 4 ; BOEM 135.2) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.1

Référence de publication : BOC N°1 du 4 janvier 2013, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 4968/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 7 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 12^e régiment de cuirassiers est dissous et mis en liquidation à compter du 10 septembre 2012.

Art. 2. Les deniers disponibles après liquidation des dettes et des créances sont versés à hauteur de 25 p. 100 du chiffre d'affaires de l'exercice 2011 au cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy et, au-delà de ce montant, au fonds ministériel d'entraide des cercles et des foyers de l'armée de terre.

Les autres biens, droits et obligations sont dévolus au cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy.

Art. 3. Le cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy est désigné en tant qu'organisme liquidateur du cercle mixte du 12^e régiment de cuirassiers.

Art. 4. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 387/DEF/DCCAT/AG/AFCF/2 du 13 juin 1994 ⁽¹⁾ portant changement de dénomination du cercle mixte et du foyer du 6^e régiment de cuirassiers à Olivet (Loiret) ;

- l'arrêté n° 547 du 27 juillet 2004 portant dissolution du foyer du 6-12^e régiment de cuirassiers d'Olivet (Loiret) ;

- l'arrêté n° 1367/DEF/SCA du 22 septembre 2010 modifié, portant changement de dénomination du cercle mixte du 6^e régiment de cuirassiers/12^e régiment de cuirassiers à Olivet.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA N° 27 du 4 juillet 1994, p. 2729.